



DROITS DE L'ENFANT EN CÔTE D'IVOIRE

UPR Info Pre-sessions (Avril 2019)



Situation dans le Pays Côte d'Ivoire

➤ **Enregistrement des naissances**

➤ **Recommandations 127.87 et 127.153**

« Prolonger les délais pour l'enregistrement tardif des naissances et mettre en place une procédure d'enregistrement simple et gratuite ».

Pays : Hongrie

« Mener des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'enregistrement des naissances de tous les enfants et prendre les mesures nécessaires pour garantir un accès efficace et facile à un enregistrement gratuit des nouveau-nés»

Pays : Mexique



Situation dans le Pays Côte d'Ivoire

Développement depuis le dernier EPU

- 2 projets de lois :
 1. vise à moderniser, à sécuriser et à rapprocher les services d'état civil des populations
 2. Le second institue une procédure spéciale de déclaration de naissance qui va permettre d'enregistrer toutes les personnes n'ayant jamais été déclarées.



Situation dans le Pays Côte d'Ivoire

Nouveaux développements

- ❑ Le pays compte 2.800.747 enfants de 0 à 17 ans non déclarés à l'état civil
- ❑ Le taux d'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire est de 74,8%
- ❑ A défaut d'un enregistrement dans les délais légaux, la procédure d'établissement coûte environ 50.000 FCFA
- ❑ L'enregistrement des naissances fait quelques fois l'objet de racket en milieu rural



Recommandations

- Mettre à profit les technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment l'internet, le téléphone et les réseaux sociaux pour sensibiliser la population et inciter à la déclaration des naissances
- Mettre en place des structures suffisantes accessibles et équipées pour l'acquisition de la pièce d'état civil pour chaque enfant né en Côte d'Ivoire



Situation dans le Pays Côte d'Ivoire

- **II. Justice Juvénile**
- **Recommandations : 127.44 « Faire en sorte que le cadre juridique et institutionnel garantisse aux enfants en conflit avec la loi un traitement conforme aux normes internationales »**
- **Pays : Afrique du Sud**



Situation dans le Pays Côte d'Ivoire

Développement depuis le dernier EPU

- Prise de l'arrêté N° 642/MJDHLP/CAB du 29 décembre 2015 portant organisation et fonctionnement de la DPJEJ et la création de services et établissements spécifiquement dédiés à la prise en charge des mineurs privés de liberté



Situation dans le Pays Côte d'Ivoire

Nouveaux développements

- Les Centres d'Observation des Mineurs sont situés à l'intérieur des prisons pour adultes
- Pas de célérité dans les procédures des enfants. En moyenne il passe plus de 6 mois voire une année dans cette situation sans alternative
- Des problèmes d'alimentation, d'hygiène et de réintégration des enfants et les activités de prévention sont quasi-inexistantes



Recommandations

- Délocaliser les Centres d'Observation des Mineurs des prisons
- Intégrer dans les curricula de formation de l'école de magistrature, le module de spécialité « Droit et besoin des enfants en conflit avec la loi
- Mettre l'âge de responsabilité pénale de l'enfant à 12 ans comme le recommandent les standards internationaux.



Situation dans le Pays Côte d'Ivoire

- **III. Travail des enfants**
- Recommandation 127.112 : « Prendre les mesures nécessaires afin d'éliminer les pires formes de travail des enfants, en particulier dans les industries extractives, la mendicité forcée et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales »
- **Pays : Etats-Unis d'Amérique**



Situation dans le Pays Côte d'Ivoire

Développement depuis le dernier EPU

- ❑ L'adoption d'une loi instituant la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- ❑ L'Arrêté n° 2017-017 MEPS/CAB du 02 janvier 2017 déterminant la liste des travaux dangereux
- ❑ L'élaboration d'un Plan d'Action National 2015-2017 de lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE)
- ❑ L'ouverture du premier centre d'accueil pour enfants en détresse de Soubré



Situation dans le Pays Côte d'Ivoire

nouveaux développements

- ❑ Les résultats de l'étude MICS 2016 révèlent que 31.3% d'enfants sont impliqués dans des activités économiques ou des tâches ménagères
- ❑ Le travail des enfants dans les secteurs autres que la cacao culture ne bénéficie pas suffisamment d'attention de la part de l'Etat
- ❑ L'on assiste à la persistance du phénomène des « enfants bouviers »,
- ❑ les jeunes filles, continuent également d'être utilisés comme employés domestiques dans les ménages, restaurants



Recommandations

- Intensifier la lutte contre le travail des enfants dans les secteurs de la production du coton et de l'anacarde, du petit commerce, du transport et de l'élevage
- Vulgariser les lois adoptées sur les pires formes de travail ;
- Amener le secteur privé à intégrer les questions de droit des enfants dans sa politique en utilisant l'OCG 16 de la CDE



**Merci pour votre
aimable attention!**